

---

---

**RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION  
AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

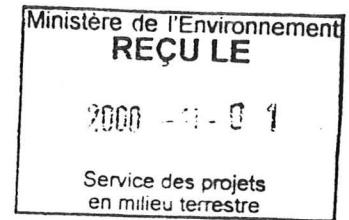
---

## Liste chronologique

Ministères et organismes	Date	Nbre pages
1. <i>Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la santé publique</i>	27 octobre 2000	4 pages.
2. <i>Ministère de la Culture et des Communications – Direction de l’Outaouais</i>	7 août 2000	1 page.
3. <i>Ministère de l’Environnement, Direction régionale de l’Outaouais</i>	25 octobre 2000	1 page.
4. <i>Ministère de l’Environnement, Direction régionale de l’Outaouais</i>	31 août 2000	2 pages.
5. <i>Société de la Faune et des Parcs du Québec, Direction de l’aménagement de la faune</i>	27 novembre 2000	2 pages.
6. <i>Ministère de l’Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable</i>	28 novembre 2000	1 page.
7. <i>Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Direction de l’aménagement et du développement local</i>	27 octobre 2000	1 page.
8. <i>Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Direction de l’aménagement et du développement local</i>	16 août 2000	1 page.
9. <i>Ministère de l’Environnement, Direction des politiques du secteur industriel</i>	23 octobre 2000	5 pages.

Québec

Ministère de la  
Santé et des  
Services sociaux  
Direction générale de la santé publique



Michèle M.

Québec, le 27 octobre 2000

Madame Linda Tapin  
Chef de service par intérim  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets en milieu terrestre  
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame,

Suite à votre demande relativement à la recevabilité de l'étude d'impact du projet « Axe Laramée – McConnell, entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne à Hull » (3211-05-383), nous vous transmettons nos commentaires qui ont été rédigés par la Direction de la santé publique de l'Outaouais.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Son:

Michèle Bélanger  
Direction de la protection  
de la santé publique

MRB/lr



RÉGIE RÉGIONALE  
DE LA SANTÉ ET DES  
SERVICES SOCIAUX

**DE L'OUTAOUAIS**  
**DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE**

Le 23 octobre 2000

Monsieur Michel-L. Mailhot  
Ministère de l'Environnement  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets en milieu terrestre  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

**Objet : Axe Laramée – McConnell, entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne à  
Hull (3211-05-383)**

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet cité plus haut. N'ayant pas été en mesure de prendre connaissance de tous les documents transmis, nous avons tenté de nous concentrer sur les sections qui touchent davantage la santé publique.

Ce qu'on nous présente est une étude sur la construction de l'axe McConnell – Laramée. La justification du projet n'est que très brièvement abordée et on ne mentionne jamais d'autres alternatives actualisées. Comment, en l'an 2000, peut-on justifier le choix d'un tracé décidé en 1969? Plusieurs alternatives auraient pu être discutées : optimisation de l'utilisation du boulevard Lucerne à Aylmer; prolongement de l'autoroute 50 vers l'ouest en contournant l'agglomération urbaine plutôt qu'en la traversant; construction d'une autoroute souterraine recouverte d'un parc urbain; construction d'une route réservée exclusivement au transport en commun; etc.

Le statut et les inégalités socio-économiques jouent un rôle important dans la santé de la population. Toute mesure qui aurait pour effet de privilégier les mieux nantis au détriment des moins bien nantis devrait donc être examinée avec soin. Pourrait-on nous fournir les données démographiques et socio-économiques du quartier Wrightville, du quartier Saint-Raymond et des secteurs qui profitent le plus de cette nouvelle voie (plateau de la capitale, est d'Aylmer)? Certaines données démographiques ont été actualisées mais de quelle façon l'économie régionale a-t-elle évolué depuis l'origine du projet? Existe-t-il, présentement, des projets d'implantation de pôles d'emplois à l'ouest de Hull?

...2

Dans le document intitulé « Étude de circulation et de sécurité sur le boulevard McConnell – Laramée », on mentionne qu'il y a eu des comptages de circulation aux heures de pointe sur les ponts de l'Outaouais. Où sont les résultats? Les résultats de comptages de certaines intersections stratégiques sont également absents.

Plusieurs traverses piétonnes sont prévues dont certaines avec feux pour piétons. De quelle façon prévoit-on assurer la sécurité des piétons lorsqu'il n'y a pas de feux pour piétons? Existe-t-il des données sur le taux d'accidents aux traverses de piétons comparativement aux intersections traditionnelles?

Pourrait-on faire un état de situation sur les « ronds-points » qui ont tous été plus ou moins remplacés au Québec? Comment se comportaient-ils l'hiver? Peut-on prédire quelles seront les distances d'arrêt aux approches des carrefours giratoires lors de conditions hivernales?

On prévoit que la limite de vitesse permise sur le tronçon Saint-Laurent – Lac-des-Fées sera de 50 km/h. Existe-t-il présentement des difficultés à faire respecter la limite de vitesse sur le boulevard Saint-Raymond?

La question du transport des matières dangereuses n'a pas été abordée. Est-ce qu'on connaît la quantité et le type de matières dangereuses qui circulent actuellement entre les villes de Hull et Aylmer? Existe-t-il un plan d'urgence pour détourner la circulation advenant un déversement? Quels problèmes particuliers seraient engendrés par l'évacuation de ce quartier?

En ce qui concerne le bruit, les analyses ont été faites en se basant sur la différence entre le bruit actuel et le bruit futur estimé, ramené sur une période de 24 heures. Clairement, il pourrait y avoir beaucoup de bruit aux périodes de pointe, compensé par moins de bruit le reste de la journée. Dans ce cas précis d'un boulevard aménagé dans un quartier résidentiel, il nous semble qu'il faille aller plus loin si on veut maintenir la qualité de vie de la population vivant à proximité de l'axe projeté. De façon à évaluer l'impact du bruit sur la population, il nous faudrait, à tout le moins, des cartes isophones qui représentent l'ambiance sonore moyenne le jour et celle de la nuit ainsi que la moyenne sur une période d'une heure aux heures de pointe. Ces cartes devraient être complétées pour la situation actuelle et pour la situation prévue.

Aux tableaux 23 et 24 du document intitulé « Construction de l'axe McConnell – Laramée entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne – Rapport d'évaluation environnementale » est-ce que les niveaux sonores projetés sont ceux qui sont prévus avant ou après la mise en place des mesures d'atténuation? Sur quelle référence s'est-on appuyé pour définir les degrés de perturbation occasionnés par le bruit?

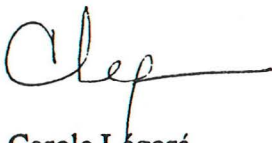
En ce qui concerne la qualité de l'air extérieur, pourquoi s'est-on limité à l'analyse de trois paramètres (monoxyde de carbone, particules et oxydes d'azote)? De plus, les concentrations actuelles et prévues pour les PM2.5 et le NO n'apparaissent pas au tableau 28. Pourquoi n'a-t-on pas évalué les composés organiques volatils, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et les métaux (le manganèse par exemple) qui sont associés aux gaz d'échappement des véhicules?

Quelles sont les mesures d'atténuation prévues afin de diminuer les concentrations de polluants atmosphériques? Aucun suivi n'est prévu concernant la question de la qualité de l'air. Les conséquences des changements attendus en matière de qualité de l'air sur la santé publique n'ont pas été abordées.

Lors de la construction, des travaux de dynamitage sont-ils prévus? Si c'est le cas, quelles sont les mesures prévues pour diminuer le risque d'infiltration de monoxyde de carbone dans les résidences avoisinantes?

En résumé, plusieurs informations ont besoin d'être obtenues ou actualisées afin de considérer cette étude recevable.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Carole Légaré  
Médecin-conseil en santé environnementale

CL/am

c.c. : Madame Michèle Bélanger, Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Docteure Thérèse Bouchez, Directrice par intérim de la Santé publique de l'Outaouais



Hull, le 7 Août 00

M. Michel-L Mailhot  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets en milieu terrestre  
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart 6e étage,  
675 Boul. René-Lévesque Est  
Québec, (Québec) G1R 5V7



Objet: Demande de modification au décret 1446-91  
Axe Saint-Laurent - McConnell à Hull  
N/Réf.: 3211-05-49

---

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 17 juillet au sujet de la modification du décret pour le projet cité en rubrique, nous n'avons aucun commentaire supplémentaire à formuler pour le volet patrimoine et archéologie.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Gisèle Beauvais  
Agente de recherche en patrimoine

**De:** Lemyre, Raymond  
**Envoyé:** 25 octobre, 2000 14:02  
**À:** Mailhot, Michel-L.  
**Objet:** Projet St-Laurent-Laramée  
Salut Michel

Les deux derniers documents reçus concernent l'avifaune et l'habitat du poisson. Cela relève de la compétence de la FAPAQ. Concernant les éléments qui relèvent de la DR, je te réfère à mes commentaires du 31 août dernier. Je maintiens que les rampes d'accès dans le parc ne sont pas justifiées et vont à l'encontre de sa vocation de conservation. Il faut minimiser les interventions dans ce parc et s'entendre uniquement aux besoins essentiels afin de réduire les impacts négatifs sur les milieux humides.

Raymond Lemyre

## NOTE

DESTINATAIRE : M. Michel Mailhot

EXPÉDITEUR : Raymond Lemyre

DATE : Le 31 août 2000

N\RÉF. : 3211-07-01-00049-00

OBJET : Boulevard St-Laurent-Laramée, avis de recevabilité.

---

Salut Michel

Nous constatons d'abord que les modifications sont très importantes par rapport au projet original de sorte que nous considérons qu'il s'agit d'un nouveau projet sur lequel les citoyens n'ont pas été consultés, contrairement à l'esprit de l'article 31.1 de la LQE qui est de permettre aux citoyens de faire valoir leur point de vue sur les projets majeurs qui les concernent.

Sur le projet, nous constatons que les points suivants qui nous concernent ont été traités : sols contaminés, pollution de l'air, bruit.

Par contre, nous constatons, en revisant le dossier cartographique qui nous été remis lors de la demande initiale, que les zones humides que l'on voit apparaître sur les nouvelles cartes n'étaient pas mentionnées. Il serait important, à notre avis, de caractériser ces milieux et de vérifier la possibilité d'un tracé plus au nord qui permettrait de les contourner afin de déterminer le tracé de moindre impact, à la suite de ces nouvelles informations.

...2

Pour la traversée des cours d'eau, on ne retrouve pas d'étude permettant de trouver le site de moindre impact. Une caractérisation du cours d'eau et de la bande riveraine permettrait d'identifier ce site, même si les structures proposées sont situées en dehors de la bande riveraine.

Les bretelles d'accès proposées pour les routes ou promenades apparaissent totalement démesurées. Nous demandons d'étoffer leur justification et d'étudier des alternatives aux dimensions plus modestes et de moindres impacts. Il nous semble que la vocation du parc de la Gatineau demande qu'un effort spécial soit fait en ce sens.

Les inventaires de la végétation sur le terrain ont été réalisés en décembre 1999. À notre avis, à cette période, on ne peut réaliser un travail efficace d'identification étant donné que plusieurs espèces ne sont bien identifiables que lorsqu'elles sont en fleurs .

Enfin, des travaux sont prévus en zone inondables. Même si elles ne sont pas cartographiées officiellement, il faut tenter de les éviter.

Raymond Lemyre, biologiste

...2



Gouvernement du Québec  
Ministère des Affaires municipales  
et de la Métropole  
**Direction de l'aménagement  
et du développement local**

Québec, le 16 août 2000

Ministère de l'Environnement  
**REÇU LE**

**2000 -08- 18**

Service des projets en milieu terrestre

Monsieur Michel -L. Mailhot  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets en milieu terrestre  
Ministère de l'Environnement  
675, boul. René-Lévesque Est  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET: Demande de modification au décret 1446-91  
Axe Saint-Laurent-McConnell à Hull  
V/Dossier: 3211-05-49  
N/Dossier: X4-105-076

Monsieur,

La lecture des documents relatifs au projet de construction d'une partie de l'axe routier Saint-Laurent-Laramée-McConnell, nous confirme que les principales attentes du ministère des Affaires municipales et de la Métropole ont été prises en considération. En conséquence, à cette étape de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le projet nous apparaît acceptable sur le plan environnemental.

Toutefois, des citoyens de Hull ont fait part à la Ministre de leurs préoccupations en ce qui a trait aux modifications apportées au concept initial. À cet égard, la consultation publique tenue par le ministère des Transports dans le cadre de la préparation du Rapport d'évaluation environnementale ne leur apporte pas pleine satisfaction. La recherche d'une solution acceptable pour les intervenants concernés ne peut qu'être souhaitable.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claudel Gagnon  
Téléphone : (418) 691-2004 - poste 3803

## EXPERTISE TECHNIQUE

<b>NATURE DE LA DEMANDE</b>	: Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact. Axe routier Laramée-McConnell, entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne à Hull
<b>EXPERTISE DEMANDÉE PAR</b>	: Linda Tapin, chef de service par intérim Service des projets en milieu terrestre Direction des évaluations environnementales
<b>EXPERTISE ÉMISE PAR</b>	: Richard Martel Service des lieux contaminés
<b>DATE</b>	: Le 23 octobre 2000
<b>V/RÉFÉRENCE</b>	: 3211-05-383

---

### 1. INTRODUCTION

Le 16 octobre dernier m'était remis le dossier en titre afin d'analyser la recevabilité de l'étude d'impact concernant le champs de compétence qui relève du Service des lieux contaminés.

### 2. INFORMATIONS FOURNIES PAR LE DEMANDEUR

La liste des 11 documents de support fournis par le Ministère des Transports (promoteur) est jointe en annexe. Le document principal étant le rapport d'évaluation environnementale. « Construction de l'axe McConnell-Laramée », par Beauchemin Beaton Lapointe Inc et daté du 20 juin 2000.

...2

### 3. ÉNONCÉ DU PROBLÈME

L'axe routier Laramée-McConnell reliant Aylmer, Hull et Gatineau est à peu près complété. Il ne reste que la portion d'environ 3 km entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne à Hull. Cette portion se divise en deux tronçons.

- Le tronçon # 1, de l'Autoroute 50 à la Promenade du Lac-des-Fées sur environ 1,2 km de longueur par environ 75 m de largeur en zone urbaine.
- Le tronçon # 2, de la Promenade du Lac-des-Fées au Chemin de la Montagne sur environ 1,8 km dans le Parc de la Gatineau.

#### Tronçon #1 :

Au cours du XX<sup>ième</sup> siècle, le tronçon # 1 a été le site d'activités résidentielles, commerciales (garages, postes d'essence) et industrielles. Les terrains ont été acquis par le Ministère des Transports (MTQ) en 1973. Le MTQ a complété la démolition des immeubles en 1975. En 1998, une caractérisation préliminaire (recherche historique, localisation de structures souterraines, prélèvement et analyse de quelques échantillons de sols et d'eau souterraine) a permis d'identifier les zones problématiques comportant des structures souterraines et d'estimer les volumes de matériaux secs et de sols contaminés. À noter que lors de cette caractérisation préliminaire, l'eau souterraine respectait le critère d'usage à chacun des 10 points de prélèvements.

Le tronçon # 1 comporte 4 sections qui sont d'est en ouest;

- Autoroute 50/ Saint-Joseph,
- Saint-Joseph/ Berri,
- Berri/ DeMontigny,
- DeMontigny/ Promenade du Lac-des-Fées.

Dans la section Autoroute 50/ Saint-Joseph, les sols ont été décontaminés en 1999 lors de la construction d'un viaduc ferroviaire traversant l'emprise du MTQ.

Dans les sections Saint-Joseph/ Berri et Berri/ DeMontigny, le MTQ a procédé en juin dernier à l'enlèvement des sols contaminés au dessus du critère générique C de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*.

Pour la section DeMontigny/ Promenade du Lac-des-Fées, puisque la caractérisation préliminaire n'a pas révélé la présence de sols contaminés au dessus du critère générique C, aucune intervention sur les sols n'a été effectuée par le MTQ. Toutefois, par endroit des débris de démolition pouvant représenter jusqu'à 65 % de la matrice furent observés.

#### **Tronçon # 2 :**

Au tronçon # 2, qui passe dans le Parc de la Gatineau, on note la présence d'un ancien dépotoir de la ville de Hull (200 m x 200 m) utilisé de 1968 à 1974 et recouvert en 1975. Selon une caractérisation préliminaire effectuée en 1993 par la firme Consor, le site est contaminé par les hydrocarbures dans la plage B-C. Les composés phénoliques, la DBO et la DCO des eaux de lixiviation excèdent la norme du Règlement sur les déchets solides et elles s'écoulent vers les zones marécageuses environnantes. Dans l'étude d'impact, on peut lire que les sols y sont instables en raison de la décomposition des déchets. Ce terrain est actuellement utilisé comme stationnement lors d'événements à l'amphithéâtre du Lac-des-Fées.

#### **4. NORMES ET EXIGENCES À RESPECTER**

*Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.*

#### **5. QUESTIONS ET COMMENTAIRES**

Compte tenu du court laps de temps dont nous disposons et de la quantité imposante d'informations à vérifier, voici en bref les questions et commentaires du Service des lieux contaminés.

- 1) Au tronçon # 1, la qualité des travaux de réhabilitation qui sont décrits dans la section 3 précédente ne peut être vérifiée. Le rapport de la caractérisation préliminaire et les rapports de caractérisation et de réhabilitation des 4 sections du tronçon # 1 ne nous ont pas été transmis avec la demande. Ont-ils été transmis antérieurement au ministère de l'Environnement pour évaluation ? Si oui, ces documents devraient être inclus parmi les documents de support et leur évaluation par le personnel du ministère de l'Environnement devrait y être aussi. Si non, ces documents sont à transmettre pour qu'ils soient évalués.
  
- 2) Au tronçon #2, quelle sera la nature des travaux qui seront effectués dans le cadre de ce projet au droit ou à proximité de l'ancien dépotoir municipal de la ville de Hull ? À la figure 6.1 du rapport d'évaluation environnementale du 20 juin 2000, on observe que la bretelle d'accès nord à la Promenade de la Gatineau passera tout près de l'ancien dépotoir et qu'une entrée vers l'ancien dépotoir est prévue.

## Annexe :

Liste chronologique des documents de support accompagnant la demande.

1. Groupe Conseil Roche. Étude d'impact sur l'environnement, axe St-Laurent/Laramée/McConnell, rapport principal, décembre 1987.
2. Groupe Conseil Roche. Étude d'impact sur l'environnement, axe St-Laurent/ Laramée/ McConnell, dossier cartographique, décembre 1987.
3. Les laboratoires Gatineau inc, Évaluation environnementale du site, phases I et II, rapport final, juin 1998.
4. Les laboratoires Gatineau inc, Étude de caractérisation des sols et du roc, blv St-Laurent/ Laramée, Hull Secteur DeMontigny au Lac-des-Fées, rapport final, juin 1998.
5. Beauchemin-Beaton-Lapointe/ Roche- Deluc. Étude de circulation et de sécurité du blv McConnell- Laramée, rapport d'étude, version finale, mai 1999.
6. Transport Québec, Analyse de la valeur, axe St-Laurent/ Laramée/McConnell, Tronçon St-Laurent / de la Montagne, rapport final, juin 1999.
7. Beauchemin-Beaton-Lapointe inc, Étude de faisabilité des carrefours giratoires, rapport final, 15 juin 2000.
8. Beauchemin-Beaton-Lapointe inc, Rapport sur la consultation publique, axe McConnel/ Laramée, juin 2000.
9. Beauchemin-Beaton-Lapointe inc, Construction de l'axe McConnel/ Laramée entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne, rapport d'évaluation environnementale, 20 juin 2000.
10. Beauchemin-Beaton-Lapointe inc, Construction de l'axe McConnel/ Laramée entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne, Étude des impacts du l'avifaune, 20 juillet 2000.
11. Beauchemin-Beaton-Lapointe inc, Construction de l'axe McConnel/ Laramée entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne, Étude de l'habitat du poisson, 15 septembre 2000.

Le 27 novembre 2000



Monsieur Michel-L. Mailhot  
Ministère de l'Environnement  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets en milieu terrestre  
Édifice Marie-Guyart - 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Commentaires sur la recevabilité de l'étude d'impact - Axe  
Laramée-McConnell, entre l'autoroute 50 et le chemin de la  
Montagne à Hull.  
N/Réf. : 9018-46

---

Monsieur,

Nous avons pris connaissance des deux études faisant l'objet de compléments d'information en regard du rapport d'évaluation environnementale déposé en juin 2000. Vous trouverez donc ci-après nos commentaires quant au respect de la directive émise par votre Ministère en septembre dernier.

Les deux rapports complémentaires sur l'avifaune de même que sur l'ichtyofaune nous satisfont dans l'ensemble. Ils sont complets et mettent à jour les nouvelles connaissances qui ont pu être acquises dans le secteur à l'étude entre le dépôt de la première étude d'impact en 1987 et aujourd'hui. Le nid d'épervier de Cooper est notamment répertorié. À cet effet, nous nous interrogeons sur l'impact que pourrait avoir l'aménagement de la bretelle d'accès à la promenade du lac des Fées (direction est).

...2

C:\FINK, Jean\9018-46.doc

---

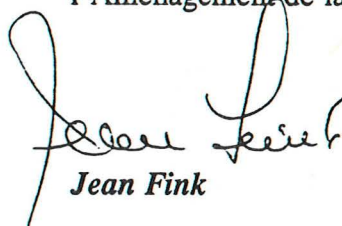
Direction de l'aménagement de la faune  
98, rue Lois, Hull (Québec) J8Y 3R7  
Téléphone : (819) 772-3434 poste 254 - Télécopieur : (819) 772-3974  
Courriel : jean.fink@fapaq.gouv.qc.ca

Il demeure toujours impossible d'évaluer les répercussions que pourra engendrer la construction du tronçon sur plusieurs espèces vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Nous pensons plus spécifiquement à des espèces comme la rainette faux-grillon de l'ouest, la grenouille des marais, la salamandre à quatre doigts, la tortue mouchetée, la couleuvre d'eau et la couleuvre brune. En ce qui concerne les mammifères, nous pensons à la présence probable dans le tronçon du petit polatouche et de la musaraigne fuligineuse qui sont deux autres espèces susceptibles de se retrouver sur la liste des espèces vulnérables ou menacées et pour lesquelles aucun inventaire spécifique n'a été réalisé.

Rappelons que le même promoteur avait à notre demande réalisé des inventaires pour l'herpétofaune et les petits mammifères dans le cadre du prolongement de l'autoroute 50 entre Lachute et Masson, tronçon Masson-Montée Laurin. Nous insistons donc pour que la même procédure soit respectée dans le projet qui nous est proposé ici.

Nous espérons que ces quelques commentaires sauront bonifier votre position dans le présent dossier.

Le directeur par intérim de  
l'Aménagement de la faune,



*Jean Fink*

JP/JF/mp



## NOTE

DESTINATAIRE : Linda Tapin  
Service des projets en milieu terrestre

DATE : Le 28 novembre 2000

OBJET : Étude d'impact « Axe Laramée - McConnell, entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne à Hull » - Avis sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées  
V/R : 3211-05-383 - N/R : AUT-057 5145-04-18 [158]

---

La présente fait suite à votre demande d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact relative à l'objet ci-dessus.

À notre connaissance et selon notre champ de compétence, tous les éléments requis par la directive ont été traités adéquatement, que ce soit pour leur aspect qualitatif ou quantitatif. Nous jugeons donc cette étude d'impact recevable.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

Le directeur,



Léopold Gaudreau

LG/GJ/pd



Québec, le 27 octobre 2000

Monsieur Michel -L. Mailhot  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets en milieu terrestre  
Ministère de l'Environnement  
675, boul. René-Lévesque Est  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7



OBJET:       Axe Laramée-McConnell, entre l'autoroute 50 et le chemin de la  
              Montagne à Hull  
              V/Dossier: 3211-05-383  
              N/Dossier: X4-105-076

Monsieur,

Dans notre correspondance précédente du 16 août 2000, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole souhaitait un échange favorisant la concertation entre le ministère des Transports et les citoyens concernés par le projet d'axe routier. La décision d'appliquer entièrement la procédure prévue à la *Loi sur la qualité de l'environnement* devrait permettre à ces derniers d'exprimer leurs préoccupations et de faire part de leur point de vue sur le projet.

À la lecture des documents de l'étude d'impact du ministère des Transports, nous sommes d'avis que le nouveau projet devrait considérer les données statistiques récentes en regard de la démographie, des enquêtes sur la circulation et autres. De plus, la possibilité pour le transport lourd d'emprunter cet axe routier, traversant la ville à proximité d'un quartier résidentiel, implique de porter une attention particulière à la révision des impacts sur le milieu humain, notamment en termes de qualité de vie, de bruit routier et de sécurité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claudél Gagnon

Téléphone : (418) 691-2004 - poste 3803